

Subvention aux Comités Sportifs Départementaux - Répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 8 mars 1999, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de 212 000 F aux Comités Départementaux de huit disciplines sportives.

Le Conseil Municipal est donc appelé à adopter, sur proposition de la Commission des Sports réunie le 17 mars 1999, la répartition de cette somme conformément à la liste suivante :

Destinataires	Montant de la subvention
Comité Régional de Cyclisme	26 500 F
Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F
Comité Départemental Volley-Ball	26 500 F
Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F
Comité Départemental de Judo	26 500 F
Comité Départemental de Tennis de Table	26 500 F
Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F
Besançon Hockey-Club	26 500 F

Pour la discipline Hockey sur Glace, en raison de l'absence d'un Comité Départemental, la subvention sera versée au Besançon Hockey-Club.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.40.6574 code projet 96004 code service 20300 du Budget Primitif 1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 21 mai 1999.